

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 30 JUIN 2026

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « SANADETT SICAV » pour la période allant du 1^{er} Avril au 30 juin 2026, tels qu'annexés au présent rapport.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SANADETT SICAV » comprenant le bilan au 30 juin 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 35 687 466 dinars, un actif net de 35 607 434 dinars et un bénéfice de la période de 466 051 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SANADETT SICAV », ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2026, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie

Paragraphe post conclusion

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SANADETT SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidité représentent 33,96 % de l'actif net au 30 juin 2026, ce taux est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les pensions livrées représentent 10,42 % de l'actif net de la SICAV au 30 juin 2026, soit un dépassement à la limite maximal de 10 % prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, tel que modifié par la loi n° 2005-105 du 19 décembre 2005 relative à la création des fonds communs de placement à risque.

Tunis, le 31 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes

Société DATN - Membre de DTTL

Tarek Sahli

Bilan
Arrêté au 30 Juin 2026
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
ACTIF				
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	3.1	23 596 863	38 631 316	24 574 196
AC1-A ACTIONS, VAL.ASS. ET DROITS RATTACHES	a	1 734 930	2 084 798	1 650 398
AC1-B OBLIG.ET VALEURS ASSIMILEES	b	21 861 933	36 546 518	22 923 798
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.2	12 090 602	16 291 972	8 528 834
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES	a	3 711 000	10 114 613	1 539 082
AC2-B DISPONIBILITES	b	8 379 602	6 177 359	6 989 752
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	3.3	-	-	-
TOTAL ACTIFS		35 687 466	54 923 288	33 103 031
PASSIF				
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	3.4	44 303	38 058	42 019
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	35 728	45 127	58 676
TOTAL PASSIF		80 031	83 184	100 695
ACTIF NET		35 607 434	54 840 104	33 002 336
CP1 CAPITAL	3.6	34 832 982	53 541 179	31 466 894
CP1- CAPITAL		34 832 982	53 541 179	31 466 894
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	3.7	774 452	1 298 925	1 535 442
a-SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		159	439	257
b-SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE EN COURS		774 293	1 298 486	1 535 185
ACTIF NET		35 607 434	54 840 104	33 002 336
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		35 687 466	54 923 288	33 103 031

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/06/2026
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	01/04/2026 30/06/2026	01/01/2026 30/06/2026	01/04/2025 30/06/2025	01/01/2025 30/06/2025	01/01/2025 31/12/2025
PR1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.8	332 311	657 202	644 748	1 238 824	2 261 492
a- Dividendes		12 330	12 330	82 721	82 721	82 721
b- Revenus des obligations et valeurs assimilés		319 981	644 871	562 027	1 156 104	2 178 771
PR2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.9	216 650	391 286	199 092	377 796	724 536
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		548 961	1 048 487	843 839	1 616 620	2 986 028
CH1-Charges de gestion des placements	3.10	90 014	179 292	130 486	256 051	471 931
Revenus net des placements		458 947	869 195	713 354	1 360 570	2 514 096
CH 2 - AUTRES CHARGES	3.11	19 221	38 576	24 759	49 147	92 859
Résultat d'exploitation		439 725	830 619	688 594	1 311 423	2 421 238
PR 5 -Régularisation du résultat d'exploitation	-	86 999 -	56 326	7 834 -	12 937	- 886 053
Sommes distribuables de la période		352 726	774 293	696 428	1 298 486	1 535 185
PR 4 -Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)		86 999	56 326 -	7 834	12 937	886 053
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		27 185	64 136 -	56 729 -	7 683	- 91 700
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	859	35 066	137 118	211 282	462 383
Frais de négociation de titres		-	- -	121 -	121	- 684
Résultat net de la période		466 051	929 822	768 862	1 514 901	2 791 236

Etat de variation de l'actif net
Arrêté au 30/06/2026
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/04/2026 30/06/2026	01/01/2026 30/06/2026	01/04/2025 30/06/2025	01/01/2025 30/06/2025	01/01/2025 31/12/2025
AN1 – VAR DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXP.	466 051	929 822	768 862	1 514 901	2 791 236
a-Résultat d'exploitation	439 725	830 619	688 594	1 311 423	2 421 238
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	27 185	64 136	- 56 729	- 7 683	- 91 700
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	- 859	35 066	137 118	211 282	462 383
d- Frais de négociation de titres	-	-	- 121	- 121	- 684
AN2 – DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	- 1 736 925	- 1 736 925	- 2 535 634	- 2 535 634	- 2 535 634
AN3 – TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	- 5 623 593	3 412 202	2 389 504	1 612 796	- 21 489 040
a- Souscriptions	8 857 378	25 688 092	11 973 525	28 138 373	50 783 880
Capital	9 156 872	24 787 992	12 307 520	27 346 909	49 228 434
Régularisation des sommes non distribuables	104 742	466 729	21 491	381 985	408 368
Régularisation des sommes distribuables	- 404 235	433 371	- 355 487	409 478	1 147 078
b- Rachats	- 14 480 971	- 22 275 890	- 9 584 021	- 26 525 576	- 72 285 187
Capital	- 14 514 675	- 21 481 652	- 10 079 113	- 25 841 027	- 69 959 958
Régularisation des sommes non distribuables	- 66 434	- 506 183	- 30 224	- 390 762	- 420 545
Régularisation des sommes distribuables	100 138	- 288 055	525 316	- 293 787	- 1 904 684
Variation de l'Actif Net	- 6 894 467	2 605 099	622 732	592 063	- 21 245 705
AN 4- ACTIF NET					
a-En début de période	42 501 901	33 002 336	54 217 372	54 248 041	54 248 041
b-En fin de période	35 607 434	35 607 434	54 840 104	54 840 104	33 002 336
AN 5 – NOMBRES D'ACTIONS					
a-En début de période	363 941	285 956	468 177	474 757	474 757
b-En fin de période	315 716	315 716	488 471	488 471	285 956
Valeur Liquidative	112,783	112,783	112,269	112,269	115,411
AN 6 - Taux de rendement annualisé	4,70%	4,79%	5,31%	5,43%	5,44%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 Juin 2026

I. PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30 juin 2026 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 juin 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- AC1- Portefeuille titres :

a) Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2026	En % de l'actif net
Titres OPCVM					
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	359 634	1,01%
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	65 000	1 340 184	1 375 296	3,86%
	TOTAL	68 000	1 648 849	1 734 930	4,87%

b) Obligations et valeurs assimilées

b-1) Les obligations de sociétés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2026	En % de l'actif net
Emprunts des sociétés					
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008	11 000	110 000	110 692	0,31%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	100 000	100 629	0,28%
TN0003600509	ATB 2007/1	20 000	480 000	483 617	1,36%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	14 410	576 400	593 247	1,67%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWIL 2024-1	10 000	1 000 000	1 082 455	3,04%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1	10 000	800 000	849 692	2,39%
TN0003900248	UIB 2009/1 5.85%	50 000	1 000 000	1 044 748	2,93%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	10 000	400 000	406 012	1,14%
	Total	135 410	4 466 400	4 671 092	13,12%

b-2) Emprunts d'État

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2026	En % de l'actif net
Emprunts d'Etat					
TN0008000606	BTA 6,7%Avril 2028	15 500	15 439 258	15 619 075	43,86%
	TOTAL		15 439 258	15 619 075	43,86%

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2026	En % de l'actif net
Emprunts d'Etat					
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL 2023-3 B	10 000	1 000 000	1 057 268	2,97%
TN2781ZB9E10	EMPRUNT NATIONAL 2024 B	5 000	500 000	514 499	1,44%
	Total	15 000	1 500 000	1 571 767	4,41%

3.2- AC2- les placements monétaires et disponibilités :

3.2.1 Les placements monétaires

Prise en pension livrée	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de l'actif Net
Prise en pension livrée 302	01/12/2026	302	7,50%	3 600 000	3 711 000	10,42%
Total				3 600 000	3 711 000	10,42%

(*) Pension Livrée BTL 7,50% au 03/02/2026 pour 302 jours

3.2.2 Les disponibilités

Les disponibilités en banque s'élèvent au 30/06/2026 à 8 379 602DT, représentant les avoirs en banques ainsi que les rémunérations provenant des comptes bancaires.

3.4-PA1 - OPERATEURS CREDITEURS

Libellé	30-juin-26	30-juin-25	31-déc-25
Rémunération à payer au gestionnaire	26 501	20 262	11 560
Rémunération à payer au dépositaire	17 803	17 796	30 458
Total	44 303	38 058	42 019

3.5-PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS

Libellé	30-juin-26	30-juin-25	31-déc-25
Honoraires du commissaire aux comptes	6 970	11 946	21 146
Créditeurs divers (1)	18 954	21 219	20 124
Jeton de présence	6 472	6 688	13 125
Redevances CMF	2 969	4 511	3 374
Frais de publication	363	763	567
AFC frais transactions	-	-	340
Total	35 728	45 127	58 676

(1) Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Libellé	30-juin-26	30-juin-25	31-déc-25
Retenues à la source	3 265	5 129	4 070
TCL	418	819	784
Autres créditeurs	15 270	15 270	15 270
Total	18 954	21 219	20 124

3.6-CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le deuxième trimestre 2026 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2026	
Montant	40 126 151
Nombre des parts	363 941
Nombre de porteurs de parts	209
Souscriptions réalisées	
Montant	9 156 872
Nombre des parts	82 420
Nombre de porteurs des parts entrants	0
Rachats effectués	
Montant	-14 514 675
Nombre des parts	130 645
Nombre de porteurs des parts sortants	1
Autres effets sur capital	
Régularisation des sommes non distribuables	38 308
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-859
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	27 185
Frais de négociation	0
Capital au 30/06/2026	
Montant	34 832 982
Nombre des parts	315 716
Nombre de porteurs de parts	208

3.7-CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30 juin 2026 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	830 619
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	- 56 326
Sommes Distribuables de l'exercice	774 293
Résultat distribuable des exercices antérieurs	-
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	159
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	774 452

3.8-PR1- Revenus du portefeuille titres

Libellé	Du 01/04/2026 Au 30/06/2026	Du 01/01/2026 Au 30/06/2026	Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Revenus des titres OPCVM	12 330	12 330	82 721	82 721	82 721
Revenus des bons de trésor assimilables	112 855	232 891	309 045	648 558	1 151 887
Revenus des obligations	207 126	411 980	252 981	507 546	1 026 884
Total	332 311	657 202	644 748	1 238 824	2 261 492

3.9-PR2- Les revenus de placements monétaires

Libellé	Du	Du	Du	Du	Du
	01/04/2026	01/01/2026	01/04/2025	01/01/2025	01/01/2025
	Au	Au	Au	Au	Au
	30/06/2026	30/06/2026	30/06/2025	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts des comptes de dépôt	144 876	246 907	96 824	160 598	269 198
Intérêts sur placements Monétaire	71 774	144 379	102 267	217 198	455 339
TOTAL	216 650	391 286	199 092	377 796	724 536

3.10- CH1- Charges de gestion des placements

Libellé	Du	Du	Du	Du	Du
	01/04/2026	01/01/2026	01/04/2025	01/01/2025	01/01/2025
	Au	Au	Au	Au	Au
	30/06/2026	30/06/2026	30/06/2025	30/06/2025	31/12/2025
Rémunération du gestionnaire	87 047	173 389	127 519	250 155	460 031
Rémunération du dépositaire	2 967	5 903	2 967	5 896	11 900
Total	90 014	179 292	130 486	256 051	471 931

3.11- CH2- Autres charges

Libellé	Du	Du	Du	Du	Du
	01/04/2026	01/01/2026	01/04/2025	01/01/2025	01/01/2025
	Au	Au	Au	Au	Au
	30/06/2026	30/06/2026	30/06/2025	30/06/2025	31/12/2025
Commissaire aux comptes	4 550	9 050	4 550	9 050	18 250
Redevance du CMF	9 753	19 426	14 287	28 027	51 541
Publicité et Publication	249	496	249	563	1 067
Jetons de présence	3 272	6 472	3 272	6 580	13 017
TCL	1 382	2 703	2 384	4 464	8 494
Contribution sociale de solidarité	0	400	0	430	430
Autres	15	29	17	32	58,7
Total	19 221	38 576	24 759	49 147	92 859

4. AUTRES INFORMATIONS :

4.1-DONNEES PAR ACTION

Données par part	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Revenus des placements	3,321	3,310	10,442
Charge de gestion des placements	- 0,568	- 0,524	- 1,650
Revenu net des placements	2,753	2,785	8,792
Autres charges d'exploitation	- 0,122	- 0,101	- 0,325
Résultat d'exploitation	2,631	2,685	8,467
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,178	-0,026	-3,099
Sommes distribuables de la période	2,452	2,658	5,369
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,178	0,026	3,099
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,203	-0,016	-0,321
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,111	0,433	1,617
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	-0,002
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,314	0,417	1,294
Résultat net de la période	2,945	3,101	9,761

4.2-Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion de placements	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,459%	0,447%	1,132%
Autre charge d'exploitation/ actif net moyen	0,099%	0,086%	0,223%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	2,127%	2,289%	5,808%
Actif net moyen	39 059 784	57 282 261	41 688 404

4.3-Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

a- Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

b- Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.